

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DS PATRIMOINE (FR0013063989)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux porteurs de parts, sur une durée d'investissement recommandée de 5 ans, une exposition synthétique à un panier dynamique d'actions de sociétés cotées sur les marchés européens ou actives sur ces marchés tout en ciblant un niveau de volatilité annuelle de 8%. Les composantes de ce panier sont choisies par le biais d'une méthode de sélection systématique reposant sur une analyse fondamentale des entreprises.

Le FCP répondra en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

Caractéristiques essentielles :

- L'exposition à la stratégie d'investissement sera réalisée par l'intermédiaire d'un instrument financier à terme qui offrira d'une part une exposition variable synthétique à une stratégie d'investissement quantitative adossée à un panier diversifié d'actions européennes par le biais de l'indice BNP Paribas GURU Equity Europe Long Total Return (l'Indice de Stratégie GURU) et, d'autre part, un mécanisme de gestion de la volatilité (isovol), visant à maintenir la volatilité du Fonds à un niveau cible de 8%. Du fait de ce mécanisme de gestion de volatilité, le FCP ne captera pas nécessairement toute la performance du panier d'action sélectionné, notamment dans l'hypothèse où ces actions seraient fortement haussières.

- L'objectif du modèle d'allocation utilisé pour construire l'Indice de Stratégie GURU est d'identifier dans l'univers d'investissement les valeurs bénéficiant d'un modèle d'activité jugé pérenne, de perspectives favorables et d'une évaluation jugée intéressante selon l'algorithme GURU™ sélectionné par la société de gestion. L'univers d'investissement est constitué des plus grosses capitalisations boursières européennes qui offrent des conditions de liquidité satisfaisantes selon l'analyse de la société de gestion.

- La composition exhaustive de cet indice est disponible à l'adresse : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com> et la méthode de calcul est disponible à l'adresse : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/nr/GELMTR.pdf>

- De plus et afin de limiter la volatilité du FCP, un mécanisme de gestion de la volatilité est mis en place et consistera à faire évoluer quotidiennement de manière quantitative l'exposition à l'indice entre 0 et 150% de façon à maintenir la volatilité annuelle du FCP à un niveau cible de 8%. Le Fonds pourra également investir dans des instruments financiers dont il échangera le rendement contre un taux monétaire à travers la conclusion de contrats d'échange de flux financiers.

- Du fait du mécanisme de gestion de volatilité, le fonds DS Patrimoine ne captera pas nécessairement toute la performance du panier d'action sélectionné.

- La performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice composite suivant : 50% Euro Stoxx 50 Net Return + 50% Eonia capitalisé.

- Le FCP est éligible au PEA et est investi par conséquent à hauteur de 75% minimum en actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne. Il est exposé à la performance de l'Indice de Stratégie GURU par l'intermédiaire d'un instrument financier à terme.

Autres informations :

- **Détail des actifs traités :** le FCP investira dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (principalement swaps et opérations de pensions livrées)

- **Durée d'investissement recommandée :** 5 ans au minimum.

- **Affectation du résultat :** capitalisation

- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat :** quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré des Bourses de Paris, Londres, Francfort et Stockholm, à l'exception des jours fériés légaux français, et des jours où la valeur de l'Indice de Stratégie GURU n'est pas publiée. La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.

- **Conditions de souscription et de rachat :** Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 12h le jour ouvré de la valeur liquidative par le

dépôt BNP Paribas Securities Services, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin. Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible



Risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

L'investissement dans une stratégie actions dont l'objectif est de réduire le risque inhérent à cette classe d'actifs et de maintenir la volatilité à un niveau prédéfini justifie la catégorie de risques.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financier à terme :** Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influencer sur la valeur liquidative.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

The asset manager for a changing world

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2,55% ^(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

- La part a été lancée en date du 22 janvier 2016.
- Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DIC1, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 novembre 2017.